

MESSAGER DE TAHITI

Journal Officiel des Établissements français de l'Océanie,

PARAISANT TOUTES LES SAMEDIS À 3 HEURES DU SOIR.

MATAMU 15. — N° 15

TE VEA NO TAHITI.

Mahana mea 3 no Novema 1866.

PREX DE L'ABONNEMENT (Payable d'avance)
L'An 18 fr.
Six mois 10 »
Trois mois 6 »
En numéraire ou en espèces.

POUR LES ABONNEMENTS et les Annonces, s'adresser
AU BUREAU DE LA PRESSE,
Imprimerie du Gouvernement.

PREX DES ANNONCES (non comptées)
Les 20 premières lignes 25 c. la ligne.
Les 21^{es} et suivantes 15 c. la ligne.
Les annonces répétées se paient la moitié de prix de la première insertion.

SOMMAIRE.

PARTIE OFFICIELLE. — Avis administratifs. — Décisions des conseils des districts relatives à la propriété des terres.

PARTIE NON OFFICIELLE. — Faits divers. — Variété Bistère. — M^{re} Tallieu. — Mouvements du port. — Marché de Papeari. — Tables d'abâtage. — Annonces.

D'ores et avant il sera imprimé une édition du *Messager pour l'extérieur*, qu'on pourra se procurer au bureau de la poste la veille du départ de chaque courrier mensuel à destination d'Europe.

Cette publication spéciale, d'où seront écartés le texte tahitien et, autant que possible, les reproductions des journaux européens, condensera, souvent en une seule feuille la matière contenue dans quatre ou cinq numéros de l'édition hebdomadaire. Elle allégera ainsi le poids de la correspondance postale, tout en rendant le journal plus attrayant pour les lecteurs de l'extérieur.

Nous répéterons à ce propos que l'administration recevra toujours avec plaisir les communications d'intérêt public que l'on voudrait voir paraître dans le *Messager*.

Quoique ce soit frappé d'une idée qui lui semble utile, à connaissance d'une découverte intéressante, est témoin ou entend parler d'un événement, heureux ou malheureux, qui se produit dans son rayon, devrait s'en faire le correspondant expressé.

Cette méthode est celle employée pour alimenter les feuilles toujours si bien remplies des colonies anglaises.

PARTIE OFFICIELLE.

ADMINISTRATION DE L'ORDONNATEUR.

Service des contributions. — Poste aux lettres.

Le brig-sollette du protectorat Samon, de la maison Hort, partira mardi prochain 6 novembre pour Valparaiso, emportant le courrier pour l'Europe.

Le sac de la correspondance sera fermé la veille du départ à 8 heures.

Le public est prévenu que, le même jour, à 5 heures de l'après-midi, le bureau de la poste sera fermé pour la délivrance des timbres-poste.

ADMINISTRATION DE LA JUSTICE.

Décisions des conseils des districts relatives à la propriété des terres.

(JUR. DE LA JUST. 1866.)

N° 53. — District de Mataieva. — Séance du 25 mai 1866.
Mabana t. contre Teritahi t.

Le conseil adjuge à Mabana la propriété de la terre Orehaui, inscrite en son nom sur le registre public.

N° 54. — District de Mataieva. — Séance du 21 juin 1866.
Tihiva a Pabahu t. contre Teihahera a Paimui v.

Le conseil, faisant application des articles 70 de la loi du 30 novembre 1855, 2 de la loi de 1866, adjuge à Tihiva a Pabahu la propriété de la terre Pehau.

N° 55. — District de Punaauia. — Séance du 30 juillet 1866.

Tebarara t. contre Tebarara a Moe t.
Le conseil décide que la propriété de la terre Tebarara appartenant à Tebarara a Moe.

N° 56. — District de Punaauia. — Séance du 27 août 1866.

Atamoe a Numa contre Huhia a Rua.
Le conseil décide que Huhia a Rua est propriétaire de la terre Papeari, et Atamoe a Numa propriétaire de la terre Atitepa, inscrite en son nom.

N° 57. — District de Papeari. — Séance du 4 septembre 1866.

Magura v. contre Papeari t.
Le conseil a procédé à la délimitation des terres contiguës Temae et Arapa.

N° 58. — District de Mataieva. — Séance du 15 septembre 1866.

Puato a Nani, Mihira a Teina et Pailapua a Moe contre Hiti a Paimui t.
Le conseil, se basant sur les énonciations du registre, divise en trois parties égales la terre Tepeuere, et décide que chacun des demandeurs a droit à la propriété d'une de ces parties.

N° 59. — District de Mataieva. — Séance du 17 septembre 1866.

Teatara a Obia v. contre Tevavevave a Papeari t.
Le conseil, faisant application des articles 70 de la loi du 30

novembre 1855, 2 de la loi de 1866, adjuge à Teatara a Obia v. la propriété des terres Aini et Faatirahia, ainsi que des vallées Uouhina et Papanoua, décide que la terre Arapa appartient à Tevavevave a Papeari t.

N° 60. — District de Papeari. — Séance du 30 septembre 1866.

Huamui t. contre Papeari t.
Le conseil décide que Huamui t. a acquis la propriété de la terre Vaitare par prescription.

N° 61. — District de Punaauia. — Séance du 24 septembre 1866.

La Naha Tevare contre Abava t.
Le conseil a déterminé le lieu où la pierre Teata, indiquant la limite de la terre Valparao, a été anciennement posée par les indiens.

N° 62. — District de Tevare. — Séance du 25 septembre 1866.

Telia t. contre Tevare t.
Le conseil décide que les parties ont des droits égaux au titre Punaereva attaché à la terre Mauro.

N° 63. — District de Mataieva. — Séance du 29 septembre 1866.

Ravai t. Arua t. contre Pote a Reta t.
Le conseil dit que Ravai a Arua a acquis par prescription la propriété de la terre Tevamarua, connue aussi sous le nom de Tevamarua.

N° 64. — District de Mataieva. — Séance du 25 septembre 1866.

Mabana a Mabana v. contre Papeari t.
Le conseil a ordonné le partage entre les parties des terres Obiti, Porehahere et Teihitahi et de la vallée Arapa.

N° 65. — District de Papeari. — Séance du 27 septembre 1866.

Tahua a Tevare v. contre Magura v.
Le conseil décide qu'en vertu de l'ordonnance du 23 novembre 1858, s'en tient à l'enregistrement fait sous le n° 68, d'après lequel Tahua a Tevare est propriétaire de la terre Tevare.

N° 66. — District de Mataieva. — Séance du 27 septembre 1866.

Papeari a Reta v. contre Mairi a Tipu v.
Le conseil, vu la descendance des parties, partage entre elles la terre Tevare et adjuge à Mairi a Tipu v. l'entière propriété de la terre Mairi.

N° 67. — District de Hitiap. — Séance du 1^{er} octobre 1866.

Tevare v. contre Tevare t.
Le conseil, faisant application de l'article 1^{er} de la loi X sur la descendance, partage la terre Vaitare entre les parties et leurs familles.

N° 68. — District de Punaauia. — Séance du 3 octobre 1866.

Punatahi t. contre Mabana v.
Le conseil, conformément à la loi sur l'inscription des terres, adjuge à Mabana v. la propriété de la terre Mabana.

N° 69. — District de Mataieva. — Séance du 29 mai 1866.

Mairi a Tevare v. contre Tevare a Arapa t.
Le conseil décide que la terre Apoti sera partagée entre Mairi a Tevare v. et Tevare a Arapa t.
Et que la terre Masterepo sera également partagée entre ce dernier et la femme Vaea.

Te mau parau i fanaia hia e te mau apoo raa matacinea no te riro raa e fatu fenua.

(JUR. DE LA JUST. 1866.)

N° 53. — Matacinea ra o Matacinea. — Papisiputa raa no te 28 mai 1866.

Mahana t. raa o Tevare t.
Us faariro te apoo raa a Mahana e fatu mau no te fenua ra o Orehaui t. tomita hia i toto i te pite haa.

N° 54. — Matacinea ra o Matacinea. — Papisiputa raa no te 28 mai 1866.

Tihiva a Pabahu t. e o Tevare a Paimui v.
Te apoo raa, mai te faa i te irava 70 no te ture no te matahihi 1855 e te 2 no te ture no te matahihi 1866, us faariro i Tihiva a Pabahu e fatu mau no te fenua ra o Pehau.

N° 55. — Matacinea ra o Punaauia. — Papisiputa raa no te 30 juillet 1866.

Tebarara t. e o Tebarara a Moe t.
Us faatua to te apoo raa e o Tebarara a Moe te fatu mau no te fenua ra o Tebarara.

N° 56. — Matacinea ra o Punaauia. — Papisiputa raa no te 27 août 1866.

Atamoe a Numa e o Huhia a Rua.
Us faatua to apoo raa e o Huhia a Rua te fatu mau no te fenua ra o Papeari, e o Atamoe a Numa te fatu mau no te fenua ra o Atitepa, tci tomita hia i tomita hia.

N° 57. — Matacinea ra o Papeari. — Papisiputa raa no te 14 septembre 1866.

Tevare v. e o Papeari t.
Us haere hua te apoo raa e us oti i te oti e taa i te ai na fenua tapiri ra o Temae e o Arapa.

MOUVEMENT DU PORT DE PAPETERIE

Des arrivées du 26 octobre au jeudi 4^o novembre 1866 inclus.

NAVIGES DE COMMERCE ÉTRANGERS.

26 octobre. Cabot. du Protect. Père, de 12 ton., pat. Tuglio, ven. d'Apataki, 2 pass., 1 pass. indigène, en débarq. pas.
26 octobre. Cabot. français. Murporet, de 12 ton., pat. Leguen, ven. d'Atimono et 1 pass.
31 octobre. Cabot. du Protect. Zimco, de 21 ton., pat. Tuglio, ven. de Hae-pa et 1 pass.

NAVIGES DE COMMERCE LOCAUX.

26 octobre. Brigantin anglais Challenger, de 330 ton., cap. Bisset, all. à Liroyou, 2 pass., 1^{er} Bisset et son enfant, anglais, n'ayant pas débarqué.
26 octobre. Cabot. du Protect. Soro, de 14 ton., pat. Hovara, all. à Valera.
26 octobre. Trois-mâts-barque américains Centridge, de 291 ton., cap. Hempstead, all. à Honoluli et 4 pass., anglais, n'ont pas débarqué.
27 octobre. Trois-mâts-gab. américain Constitution, de 461 ton., cap. O'Brien, all. à Port Jackson et 1 pass., M. Poir, français, en débarq.
27 octobre. Goûl du Protect. Gouk Reire, de 50 ton., cap. Hirono, all. à Tahiti.
27 octobre. 1^{er} passag. M. et M^{me} Frank Mason, américains.
27 octobre. Cabot. français. Moropret, de 12 ton., pat. Leguen, all. à Atimono.
27 octobre. Cabot. du Protect. Patiere, de 5 ton., pat. Tereshi, all. à Hae-pa, 1 passag.; 5 tonnes indigènes.

BATIMENTS SUR RADE.

DE GUERRE.

26 juin. Aviso à vapeur Latouche Tréville, commandé par M. Quételet, lieutenant de vaisseau.
12 septembre. Transport à voiles Cherche, commandé par M. d'Alaudin, lieutenant de vaisseau.
16 octobre. Transport à voiles Écorce, commandé par M. Gaillet, lieutenant de vaisseau.

CHALENERS LOCAUX.

21 octobre. Chaloupe laïque. Rapoupe, pat. Gicquel.

DES COMMERCE.

20 juin 1866. Cabot. du Protect. Soro, de 14 ton., pat. Meyrue.
12 juillet. Goûl de Honoluli-Jewsoni. Zauzau, de 50 ton.
12 septembre. Trois-mâts-barque français Challenger, de 291 ton., cap. Hempstead, all. à Honoluli et 4 pass., anglais, n'ont pas débarqué.
26 septembre. Cabot du Protect. Apitaki, de 1 ton., pat. Pichard.
27 septembre. Cabot du Protect. Apitaki, de 1 ton., pat. Pichard.
27 septembre. Cabot du Protect. Metitahi, de 4 ton., pat. Tahera.
5 octobre. Brigantin du Protect. Soro, de 14 ton., cap. Bisset.
8 octobre. Goûl du Protect. Soro, de 14 ton., cap. Bisset.
15 octobre. Cabot du Protect. Soro, de 14 ton., pat. Campbell.
16 octobre. Cabot du Protect. Soro, de 14 ton., pat. Campbell.
24 octobre. Goûl du Protect. Soro, de 14 ton., cap. Bisset.
24 octobre. Brigantin anglais Soro, de 14 ton., cap. Bisset.
25 octobre. Trois-mâts-barque français Challenger, de 291 ton., cap. Hempstead, all. à Honoluli et 4 pass., anglais, n'ont pas débarqué.
27 octobre. Cabot du Protect. Soro, de 14 ton., pat. Tahera.
31 octobre. Cabot du Protect. Soro, de 14 ton., pat. Tahera.
31 octobre. Trois-mâts-barque français Challenger, de 291 ton., cap. Hempstead, all. à Honoluli et 4 pass., anglais, n'ont pas débarqué.

MARCHE DE PAPETERIE.

Denrées apportées sur la place du marché, du vendredi 26 octobre au jeudi 4^o novembre 1866 inclus.

Destin.	Quantité.	Prix à l'unité.	Total.	Destin.	Quantité.	Prix à l'unité.	Total.
Pain (1).	1830 kil.	0.80	1,464.00	Report.	450 pag.	80	6,875
debon.	1450 id.	2.00	2,900.00	Choux.	40 id.	70	28.00
perc.	780 id.	1.50	1,170.00	Carottes.	40 id.	40	16.00
rems.	410 id.	2.20	902.00	Patates.	48 pag.	46	2,208.00
mouton	90 id.	2.00	180.00	Moutons.	78 pag.	50	3,900.00
Poissons.	300 pag.	1.00	300.00	Tomates.	78 pag.	50	3,900.00
Cris.	84 id.	1.00	84.00	Auberg.	22 id.	50	1,100.00
Legumes.	500 pag.	50	25,000.00	Feuilles.	200 id.	50	10,000.00
Salade.	50 pag.	50	2,500.00	Coco.	42 pag.	50	2,100.00
Carottes.	50 id.	50	2,500.00	Épis.	44 id.	44	1,936.00
Oignons.	50 id.	50	2,500.00	Oranges.	44 id.	44	1,936.00
Bœufs.	40 id.	50	2,000.00	Pommes.	44 pag.	44	1,936.00
A reporter.			6,875				
				TOTAL.			7,736

(1) Se mettez et chez les boulangers et les bouchers.

État des batiments à Papete, du vendredi 26 octobre au jeudi 4^o novembre 1866 inclus.

Destin.	Dépôt et sauter.	Peux les bœufs.	Morpes.	Capitaine.	Intéressé.
26 oct.	Bœuf.	G. Gerget.	S.	Simpson.	Maore.
27 oct.	Bœuf.	id.	S.	id.	id.
28 oct.	Bœuf.	id.	S.	G. Gerget.	id.
29 oct.	Bœuf.	id.	S.	G.	id.
30 oct.	Bœuf.	id.	S.	B. Barif.	id.
31 oct.	Bœuf.	id.	S.	id.	id.
1 ^{er} nov.	Bœuf.	id.	S.	id.	id.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

UNE RECLAMATION SOULEVÉE PAR LA COMPAGNIE

Seigneur pourrai valoir plus de dix fois les dix qui lui sont.

Le capitaine du Gaspard avait à la consignment de la compagnie Soares 27 col.

Les colons, selon l'usage ordinaire d'après le manifeste.

Tous ces colons, sauf un, marqué T. C. n'ont pas été livrés au capitaine de la compagnie M. Gibson.

Ce colons était d'un valoir de 7-144 col., le capitaine en a versé le montant.

Par conséquent les colons ont le quel par M. Gibson se trouvait une caisse marquée T.

Cette caisse, que le capitaine a reconnue sa lui appartenir, n'était pas

perdue sur le manifeste du Gaspard, et le capitaine n'a pas signé de consigne-

ment pour cette caisse à la marque T, elle appartenait au M. Benjamin Gibson

et à d'autres réclamations de la compagnie : évidemment il avait le cas avec.

Le capitaine n'a pas eu pouvoir trancher la question; il a remporté la caisse

à Bordeaux, ou le fait s'explique.

265-3nov-1

J. B. DESPARMET, capitaine du Gaspard.

Par suite du décès de M. Gibson

James Taylor, la société d'opéra et

C. de Papete (Tahiti), est déléguée

disposée à partir de ce jour.

La liquidation sera faite par M. Andrew Gibson, lequel pourra se

restituer tout ou partie de cet effet, et les affaires seront continuées par lui en

son propre et privé nom.

Papete (Tahiti), le 31 octobre 1866.

265-3nov-1

DEMANDE OU LOCATION DE TERRES. — HOO RAA E TE TAPAHU RAA PENIA.

L'indigène Kaitatua a Pôpou-

te, demeurant à Papete, et dans

l'intention de vendre à M. A. W. Ho-

te, le terrain, situé dans le district de

Pare et dans le lot n° 21, 22, 23, 24,

25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33,

34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42,

43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51,

52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60,

61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69,

70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78,

79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87,

88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96,

97, 98, 99, 100, 101, 102, 103, 104,

105, 106, 107, 108, 109, 110, 111,

112, 113, 114, 115, 116, 117, 118,

119, 120, 121, 122, 123, 124, 125,

126, 127, 128, 129, 130, 131, 132,

133, 134, 135, 136, 137, 138, 139,

140, 141, 142, 143, 144, 145, 146,

147, 148, 149, 150, 151, 152, 153,

154, 155, 156, 157, 158, 159, 160,

161, 162, 163, 164, 165, 166, 167,

168, 169, 170, 171, 172, 173, 174,

175, 176, 177, 178, 179, 180, 181,

182, 183, 184, 185, 186, 187, 188,

189, 190, 191, 192, 193, 194, 195,

196, 197, 198, 199, 200, 201, 202,

203, 204, 205, 206, 207, 208, 209,

210, 211, 212, 213, 214, 215, 216,

217, 218, 219, 220, 221, 222, 223,

224, 225, 226, 227, 228, 229, 230,

231, 232, 233, 234, 235, 236, 237,

238, 239, 240, 241, 242, 243, 244,

245, 246, 247, 248, 249, 250, 251,

252, 253, 254, 255, 256, 257, 258,

259, 260, 261, 262, 263, 264, 265,

266, 267, 268, 269, 270, 271, 272,

273, 274, 275, 276, 277, 278, 279,

280, 281, 282, 283, 284, 285, 286,

287, 288, 289, 290, 291, 292, 293,

294, 295, 296, 297, 298, 299, 300,

301, 302, 303, 304, 305, 306, 307,

308, 309, 310, 311, 312, 313, 314,

315, 316, 317, 318, 319, 320, 321,

322, 323, 324, 325, 326, 327, 328,

329, 330, 331, 332, 333, 334, 335,

336, 337, 338, 339, 340, 341, 342,

343, 344, 345, 346, 347, 348, 349,

350, 351, 352, 353, 354, 355, 356,

357, 358, 359, 360, 361, 362, 363,

364, 365, 366, 367, 368, 369, 370,

371, 372, 373, 374, 375, 376, 377,

378, 379, 380, 381, 382, 383, 384,

385, 386, 387, 388, 389, 390, 391,

392, 393, 394, 395, 396, 397, 398,

399, 400, 401, 402, 403, 404, 405,

406, 407, 408, 409, 410, 411, 412,

413, 414, 415, 416, 417, 418, 419,

420, 421, 422, 423, 424, 425, 426,

427, 428, 429, 430, 431, 432, 433,

434, 435, 436, 437, 438, 439, 440,

441, 442, 443, 444, 445, 446, 447,

448, 449, 450, 451, 452, 453, 454,

455, 456, 457, 458, 459, 460, 461,

462, 463, 464, 465, 466, 467, 468,

469, 470, 471, 472, 473, 474, 475,

476, 477, 478, 479, 480, 481, 482,

483, 484, 485, 486, 487, 488, 489,

490, 491, 492, 493, 494, 495, 496,

497, 498, 499, 500, 501, 502, 503,

504, 505, 506, 507, 508, 509, 510,

511, 512, 513, 514, 515, 516, 517,

518, 519, 520, 521, 522, 523, 524,

525, 526, 527, 528, 529, 530, 531,

532, 533, 534, 535, 536, 537, 538,

539, 540, 541, 542, 543, 544, 545,

546, 547, 548, 549, 550, 551, 552,

553, 554, 555, 556, 557, 558, 559,

560, 561, 562, 563, 564, 565, 566,

567, 568, 569, 570, 571, 572, 573,

574, 575, 576, 577, 578, 579, 580,

581, 582, 583, 584, 585, 586, 587,

588, 589, 590, 591, 592, 593, 594,

595, 596, 597, 598, 599, 600, 601,

602, 603, 604, 605, 606, 607, 608,

609, 610, 611, 612, 613, 614, 615,

616, 617, 618, 619, 620, 621, 622,

623, 624, 625, 626, 627, 628, 629,

630, 631, 632, 633, 634, 635, 636,

637, 638, 639, 640, 641, 642, 643,

644, 645, 646, 647, 648, 649, 650,

651, 652, 653, 654, 655, 656, 657,

658, 659, 660, 661, 662, 663, 664,

665, 666, 667, 668, 669, 670, 671,

672, 673, 674, 675, 676, 677, 678,

679, 680, 681, 682, 683, 684, 685,

686, 687, 688, 689, 690, 691, 692,

693, 694, 695, 696, 697, 698, 699,

700, 701, 702, 703, 704, 705, 706,

707, 708, 709, 710, 711, 712, 713,

714, 715, 716, 717, 718, 719, 720,

721, 722, 723, 724, 725, 726, 727,

728, 729, 730, 731, 732, 733, 734,

735, 736, 737, 738, 739, 740, 741,

742, 743, 744, 745, 746, 747, 748,

</